



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 17 février 2021

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 février 2021 à huis clos en raison du palier d'alerte maximale décrété par la Santé publique le 9 novembre 2020 et en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets. Exceptionnellement le mode technologique (visioconférence) est utilisé, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	visioconférence
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	visioconférence
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	visioconférence
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	visioconférence
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	visioconférence

**Aucune absence :**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 janvier 2021
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
  - 4.2.1 Cloches à vêtement
  - 4.2.2 Résolution CM2020-10-189 – Modification
  - 4.2.3 Résolution CM2021-01-018 – Hydro-Québec – Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
  - 5.3.1 Contribution financière 2021 – Corporation touristique
  - 5.3.2 Contribution financière 2021 – Saveur des Cantons



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

5.3.3 New Hampshire Charitable Foundation – Forêt Hereford

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- 6.1 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
  - 6.1.1 Consultation publique – Rapport
  - 6.1.2 PGMR modifié - Adoption
- 6.2 Travaux de cours d'eau – Rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 à Compton
  - 6.2.1 Rapport préliminaire de l'inspecteur régional
  - 6.2.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
  - 6.2.3 Mandat aux professionnels
  - 6.2.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

**8.0 AVIS DE MOTION**

- 8.1 Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**9.0 RÈGLEMENT**

- 9.1 **Présentation et dépôt** du projet de règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

- 10.1 Rapport annuel de la MRC
- 10.2 Gestion contractuelle – Boues
  - 10.2.1 Appel d'offres
  - 10.2.2 Critères de sélection
- 10.3 Prochaines rencontres du Conseil
- 10.4 Archives - Destruction

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
  - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 10 février 2021
  - 11.1.2 Patrouille nautique – Ville de Gracefield et autres
  - 11.1.3 MRC d'Autray – Projet loi n° 69 – Immeuble patrimonial
- 11.2 Comité du développement économique
  - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 2 février 2021
- 11.3 Comité régional Milieux naturels et environnement
  - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 3 février 2021
  - 11.3.2 Plan régional des milieux humides et hydriques – Entente de confidentialité
  - 11.3.3 FQM – Demande de report de délai pour l'adoption des PGMR



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 11.4 Comité régional – Occupation du territoire
  - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 2 février 2021
  - 11.4.2 Convention d'aide financière – Projet de cartographie détaillée des zones inondables - Addenda
- 11.5 Comité régional Développement des communautés
  - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 10 février 2021
  - 11.5.2 Aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 CAB Express – Infolettre n° 101

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
  - 14.1.1 Équipe de la MRC

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE**

Suite à l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté le 15 mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison du palier d'alerte maximale (zone rouge) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, le 12 novembre 2020, les mesures dont la tenue des séances de conseil exceptionnellement à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence sont de nouveau applicables. La présente séance est donc tenue par visioconférence.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Nancy Martin, agente de communication par *intérim* ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances, ainsi que Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents par visioconférence. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente par visioconférence et fait fonction de secrétaire d'assemblée.



## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

L'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances du conseil d'une MRC. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, une MRC peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants :

- la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra ;
- la retranscription intégrale des délibérations des membres lors de la séance dans un document accessible au public ;
- la diffusion de la séance sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder.

L'arrêté n° 2020-029 précise que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire l'obligation prévue par l'arrêté, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de cette séance. La séance du présent Conseil de la MRC est donc enregistrée et sera disponible sur le site web de la MRC de Coaticook.

## 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que la présente séance soit à huis clos, l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance.

CM2021-02-020

## 3.0 ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

CM2021-02-021

**4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 janvier 2021 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 janvier 2021 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**

**4.2.1 CLOCHE À VÊTEMENT**

Information est donnée que le Centre d'Action bénévole facturera dans les prochains jours les municipalités qui ont choisi de conserver les cloches à vêtements.

CM2021-02-022

**4.2.2 RÉOLUTION CM2020-10-189 - MODIFICATION**

**ATTENDU** que conformément à l'article 202.1 du *Code municipal* le secrétaire-trésorier peut modifier une résolution «pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise» ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte une version corrigée de la résolution n° CM2020-10-189 CAMP RÉGIONAL KIONATA, où le montant de la contribution des municipales est diminué et fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le libellé corrigé de la résolution CM2020-10-189 CAMP RÉGIONAL KIONATA, conformément à la volonté de ce conseil et que celle-ci remplace la version précédente à toute fin que de droit, elle se lira donc dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** les impacts de la COVID-19 sur les opérations, les revenus et les dépenses du camp de jour régional, dû notamment aux nombreuses mesures à mettre en place et à la réduction des ratios des groupes ;

**ATTENDU** que diverses mesures ont été appliquées afin de réduire le déficit anticipé ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2020-05-113, une aide financière de 25 000 \$ du Fonds régions et ruralité (FRR) autrefois connu comme le Fonds de développement du territoire (FDT) a été octroyé au Camp régional ;

**ATTENDU** la présentation par le directeur des finances des résultats financiers préliminaires non audités de l'édition 2020, lors de la journée de réflexion annuelle des élus de la MRC de Coaticook le 6 octobre 2020 ;

**ATTENDU** que les raisons du surplus dégagé sont présentées ainsi que diverses possibilités de répartition de celui-ci ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Marie-Ève Breton

**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de diminuer la contribution totale des municipalités locales à 40 000 \$ au lieu de 90 000 \$ ;
- ▶ de tenir une seconde édition du camp régional *Kionata* en 2021 ;
- ▶ d'évaluer la possibilité de réserver une partie du 25 000 \$ de l'aide financière reçue du FRR au profit du Camp de Saint-Herménégilde.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.2.3 RÉSOLUTION CM2021-01-018 – HYDRO-QUÉBEC –  
DEMANDE D’AUTORISATION À DES FINS AUTRES  
QU’AGRICILES**

Information est donnée à l’effet que la demande adressée à la CPTAQ par Hydro-Québec visait un renouvellement d’une autorisation déjà accordée et non un nouveau permis. Les travaux sont déjà presque complétés. Les travaux sont réalisés en hiver afin de réduire les impacts sur les récoltes et les champs. Une lettre de sensibilisation sera adressée au nom de la MRC à la présidente qui se dit à l’écoute des enjeux en milieu rural.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d’un montant total de 397 149,59 \$ payés au 17 février 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2021-02-023

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d’un montant total de 85 498,15 \$ comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 85 498,15 \$ d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2021, pour le mois de janvier, comme ici au long reproduit.

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

CM2021-02-024

**5.3.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021 – CORPORATION TOURISTIQUE**

**ATTENDU** que le soutien financier à la Corporation touristique est prévu au budget 2021 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Line Gendron

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à la Corporation touristique pour la promotion touristique, tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2021 au coût de 50 000 \$ ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 50 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département «*Développement économique*», au sein de la catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. - Tourisme, Promotion touristique*», poste budgétaire 02 62200 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2021-02-025

**5.3.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021 – SAVEUR DES CANTONS**

**ATTENDU** que le soutien financier à l'organisme Saveur des Cantons est prévu au budget 2021, bien que l'organisme soit appelé à changer de dénomination sociale ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à Saveur des Cantons pour la promotion du bioalimentaire, tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2021 au coût de 5 000 \$ ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 5 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département «*Développement économique*», au sein de la catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. – Dévelop. économique, Promotion agroalimentaire*», poste budgétaire 02 62006 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-02-026

**5.3.3 NEW HAMPSHIRE CHARITABLE FOUNDATION – FORÊT HEREFORD**

**ATTENDU** que la New Hampshire Charitable Foundation a approuvé un transfert pour supporter les coûts annuels pour 2021 en marge des opérations de Forêt Hereford Inc. ;

**ATTENDU** que l'intégralité de ces fonds est destinée à Forêt Hereford Inc., mais transite par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook déposera sur réception la somme reçue dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Lavoie  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de transférer intégralement en fonds canadiens le montant reçu ainsi que le taux de change à Forêt Hereford Inc., les sommes versées par la New Hampshire Charitable Foundation pour supporter les frais inhérents aux déplacements dans le cadre d'un projet de forêt de Forêt Hereford ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION  
DU TERRITOIRE**

**6.1 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
(PGMR)**

CM2021-02-027

**6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

**ATTENDU** que le 20 mai 2020, le conseil de la MRC de Coaticook adoptait un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 ;

**ATTENDU** que conformément aux articles 53.12 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises eu regard au PGMR ;

**ATTENDU** que la MRC a publié un avis public le 30 septembre 2020 portant sur une assemblée de consultation publique portant sur le projet de PGMR ;

**ATTENDU** que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé le 9 novembre 2020 que la région socio sanitaire de l'Estrie passait au palier d'alerte maximale (**rouge**), en raison de l'évolution de la situation épidémiologique ;

**ATTENDU** que l'arrêté n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit remplacée par une consultation écrite sur les territoires situés en zone rouge (niveau 4 - alerte maximale) ;

**ATTENDU** que la MRC a donc publié un nouvel avis public indiquant qu'une assemblée de consultation publique via la plate-forme Zoom aurait lieu le 17 novembre 2020 sur le projet de PGMR, afin de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet ;

**ATTENDU** que les personnes qui le souhaitaient pouvaient également déposer des mémoires en les acheminant par courriel ou par la poste à la MRC ;

**ATTENDU** que l'assemblée était également diffusée en direct sur Facebook Live ;

**ATTENDU** que les commissaires désignés conformément à l'article 53.13 de la Loi, avaient préalablement pris connaissance du projet de PGMR, lu le mémoire déposé et ont écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors de l'assemblée publique ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport de la consultation publique et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport de la consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 de la MRC de Coaticook, tel que présenté et d'intégrer celui-ci audit projet de PGMR.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-02-028

**6.1.2 PGMR MODIFIÉ - ADOPTION**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook doit procéder à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à tous les sept (7) ans en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) ;

**ATTENDU** que conformément à l'article 53.11 de la Loi, le conseil de la MRC a adopté une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR ;

**ATTENDU** que le 20 mai 2020, le conseil de la MRC de Coaticook adoptait un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 ;

**ATTENDU** que, conformément à l'article 53.14 de la Loi, le projet de PGMR a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de PGMR, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC a publié un avis public le 30 septembre 2020 portant sur une assemblée de consultation publique portant sur le projet de PGMR ;

**ATTENDU** que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé le 9 novembre 2020 que la région socio sanitaire de l'Estrie passait au palier d'alerte maximale (**rouge**), en raison de l'évolution de la situation épidémiologique ;

**ATTENDU** que l'arrêté n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit remplacée par une consultation écrite sur les territoires situés en zone rouge (niveau 4 - alerte maximale) ;

**ATTENDU** que la MRC a donc publié un nouvel avis public indiquant qu'une assemblée de consultation publique via la plate-forme Zoom aurait lieu le 17 novembre 2020 sur le projet de PGMR, afin de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet ;

**ATTENDU** que, conformément à l'article 53.15 de la loi, un rapport faisant notamment état des observations recueillies lors de ces assemblées a été produit et adopté par le conseil de la MRC ;

**ATTENDU** que, conformément à l'article 53.16 de la Loi, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de cette consultation publique ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le projet modifié de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que ce projet de PGMR modifié et le rapport de consultation doivent maintenant, conformément à l'article 53.16 de la Loi, être transmis à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR projeté ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver le projet modifié de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre le projet de PGMR modifié, accompagné du rapport de consultation, à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PGMR de la MRC de Coaticook.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

Monsieur Henri Pariseau a signifié à la greffière et au préfet avant la rencontre du Conseil de la MRC l'apparence de conflit d'intérêts dans les prochains sujets, puisque son fils est l'un des propriétaires des lieux où les travaux de cours d'eau devraient avoir lieu. Celui-ci se retire donc des délibérations temporairement. Il est 20h11.

**6.2 TRAVAUX DE COURS D'EAU – RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 5 031 085 ET 5 031 146 À COMPTON**

CM2021-02-029

**6.2.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL**

**ATTENDU** que des travaux de réhabilitation d'une portion de la rivière Coaticook à Compton ont comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	97,44 %		

ADOPTION

CM2021-02-030

**6.2.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

**ATTENDU** que la portion de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Coaticook ;

**ATTENDU** les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke;
- ▶ d'inviter les personnes intéressées par ces travaux à transmettre leurs commentaires par écrit avant la séance du 17 mars 2021 à 19h30, en lieu d'une consultation publique et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

citoyens soit remplacée par une consultation écrite sur les territoires situés en zone **rouge** (niveau 4 - alerte maximale) ;

- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendus, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution desdits travaux au cours de ladite séance.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	97,44 %		

**ADOPTION**

CM2021-02-031

**6.2.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke dans la municipalité de Compton ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

**ATTENDU** que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	97,44 %		

**ADOPTION**

CM2021-02-032

**6.2.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET  
AUTORISATION À SIGNATURE**

**ATTENDU** qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

**ATTENDU** que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Coaticook sur les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, s'il y a lieu.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	97,44 %		

**ADOPTION**

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

Rien à signaler.

**8.0 AVIS DE MOTION**

**8.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 5 031 085 ET 5 031 146, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE EN LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**AVIS DE MOTION** est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement sera adopté conformément à l'article 1026 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et celui-ci aura pour objet d'ordonner l'exécution de travaux de



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

réhabilitation d'une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke.

**9.0 RÈGLEMENTS**

**9.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 5 031 085 ET 5 031 146, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE EN LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**PRÉSENTATION** est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément aux articles 445 et 1026 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et celui-ci aura pour objet d'ordonner l'exécution de travaux de réhabilitation d'une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, sous la supervision de l'inspecteur régional de la MRC. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée (le coût sera entièrement payé par les propriétaires). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

**LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ** par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Monsieur Henri Pariseau se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC de Coaticook. Il est 20h23.

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

CM2021-02-033

**10.1 RAPPORT ANNUEL DE LA MRC**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le second rapport annuel de la MRC de Coaticook, suite à la présentation de l'agente marketing et communication par *intérim* et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un bilan des actions réalisées en 2020 et d'un outil de diffusion des valeurs et objectifs de la MRC comme organisation ;

**ATTENDU** l'impact de la pandémie sur les activités de la dernière année ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le rapport annuel de la MRC de Coaticook pour l'année 2020, tel que présenté ;
- ▶ d'en faire parvenir une copie à l'ensemble des municipalités locales et aux partenaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**10.2 GESTION CONTRACTUELLE - BOUES**

CM2021-02-034

**10.2.1 APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2015, dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à la municipalisation de la collecte des boues de fosses septiques ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a déclaré depuis, sa compétence à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques à l'égard de l'ensemble des municipalités locales ;

**ATTENDU** que conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le conseil de la MRC a adopté une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR ainsi qu'un nouveau projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 qui sera soumis à RECYC-Québec et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC a conclu un contrat avec une entreprise relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques des municipalités locales et que celui-ci prend fin le 31 décembre 2021 ;

**ATTENDU** qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* et qu'il comporte une dépense supérieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public) ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) – «Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du Code municipal du Québec» ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook» ;

**ATTENDU** que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres pour un contrat de vidange, transport, disposition et au traitement des boues de fosses septiques pour une durée de 4 ans (2022-2025) avec 2 années supplémentaires en option (2026 et 2027) pour le territoire de l'ensemble des municipalités locales de la MRC de Coaticook et Waterville et de le publier dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la Politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-02-035

**10.2.2 CRITÈRES DE SÉLECTION**

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook)» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) – «Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du Code municipal du Québec» ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook)» ;

**ATTENDU** que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte une grille comportant 6 critères pour l'appel d'offres pour un contrat de vidange, transport, disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que l'appel d'offres mentionnera l'ensemble des critères et des exigences qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que le pointage intérimaire minimal requis de 70 pour que l'enveloppe de prix d'un soumissionnaire soit ouverte ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
  - Compréhension du mandat et Méthodologie proposée (25 points) ;
  - Équipe, Équipements et Organisation du travail (20 points) ;
  - Approche client (25 points) ;
  - Échéancier de travail (15 points) ;
  - Expérience dans des mandats similaires (10 points) ;
  - Qualité des documents soumis, de l'offre de services (5 points) ;
  
- ▶ de confier à la greffière de la MRC le mandat d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection à être formé à cet effet, en conformité avec le règlement n° 4-018 (2017).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

### 10.3 PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL

En raison du palier d'alerte maximale (zone rouge) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, le 12 novembre 2020, les séances de conseil sont exceptionnellement tenues à huis clos et la participation des élus est possible par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence. La rencontre de mars sera donc tenue en visioconférence. Le public est toujours invité à transmettre par écrit ses questions ou commentaires.

CM2021-02-036

### 10.4 ARCHIVES - DESTRUCTION

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation en vigueur et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de procéder à la destruction des documents décrits dans la liste présentée, et ce, conformément au calendrier de conservation en vigueur.

#### VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

#### ADOPTION

### 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

### 11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 10 février 2021.

CM2021-02-037

**11.1.2 PATROUILLE NAUTIQUE – VILLE DE GRACEFIELD ET AUTRES**

**ATTENDU** que les Villes de Gracefield et de Lac-Saint-Marie, ainsi que MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès de la Sûreté du Québec afin d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021 ;

**ATTENDU** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau jouit de plus de 3 200 cours d'eau sur son territoire, attirant de nombreux plaisanciers chaque été ;

**ATTENDU** qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la Vallée-de-la-Gatineau (comme beaucoup d'autres régions d'ailleurs), a constaté une augmentation marquée du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs de son territoire au cours de la saison estivale 2020, tant de résidents que de touristes ;

**ATTENDU** que bon nombre de Québécois ont favorisé les vacances au Québec, en raison de la pandémie ;

**ATTENDU** que cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique, mais que des incidents nautiques ont toutefois été dénombrés malgré les efforts déployés et une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** que l'achalandage constaté à l'été 2020 est également à prévoir pour 2021 et qu'il est primordial que des activités supplémentaires de prévention et de patrouilles nautiques soient mises en place, pour éviter les accidents et incidents avec blessés et décès ;

**ATTENDU** que ces activités pourraient être réalisées sur les plans d'eau, mais également aux rampes de mises à l'eau afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique : port de la veste de flottaison, consommation de boissons alcoolisées et équipements de sécurité requis, etc. ;

**ATTENDU** que ces moyens de prévention permettraient de sensibiliser les utilisateurs et ainsi éviter toute situation déplorable ;

**ATTENDU** qu'il pourrait notamment être intéressant de prévoir l'embauche de cadets supplémentaires dédiés uniquement à ces fins ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 février 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer les Villes de Gracefield et de Lac-Saint-Marie, ainsi que MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leurs démarches auprès de la Sûreté du Québec afin d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021 ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, à la députation régionale et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui, ainsi qu'aux requérantes.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-02-038

**11.1.3 MRC D'AUTRAY – PROJET DE LOI N° 69 – IMMEUBLE PATRIMONIAL**

**ATTENDU** que la MRC D'Autray sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre de la Culture et des Communications afin que l'article 87 du projet de loi 69 soit retiré et que seules les municipalités locales aient le pouvoir d'autoriser ou non la démolition d'un bâtiment sur leur territoire ;

**ATTENDU** le projet de loi numéro 69 intitulé : « *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* » tel que présenté par la ministre de la Culture et des Communications ;

**ATTENDU** que l'objectif général du projet de loi vise une meilleure protection et mise en valeur du patrimoine bâti ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC D'Autray est en accord avec l'objectif général du projet de loi, tout comme la MRC de Coaticook, d'ailleurs ;

**ATTENDU** que le projet de loi vise également à introduire des règles particulières applicables à la démolition d'un immeuble patrimonial, dont la possibilité pour une municipalité régionale de comté de désavouer une autorisation de démolition accordée par une municipalité locale à l'égard d'un tel immeuble ;

**ATTENDU** que la MRC D'Autray n'est pas en faveur d'une telle disposition, car elle considère que seules les municipalités locales devraient avoir le pouvoir d'autoriser ou non la démolition d'un bâtiment sur son territoire ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook croit également au principe de l'autonomie locale ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 février 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC D'Autray dans ses démarches auprès de la ministre de la Culture et des Communications afin que l'article 87 du projet de loi 69 soit retiré et que seules les municipalités locales aient le pouvoir d'autoriser ou non la démolition d'un bâtiment sur leur territoire ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 2 FÉVRIER 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement économique de la MRC de Coaticook du 2 février 2021.

**11.3 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT**

**11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 FÉVRIER 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 3 février 2021. Le président Monsieur Johnny Pizar en fait un bref résumé.

CM2021-02-039

**11.3.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

**ATTENDU** qu'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant ;

**ATTENDU** qu'un PRMHH est réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) ou un regroupement de MRC et il requiert la consultation de certains acteurs du milieu ;

**ATTENDU** que le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi ;

**ATTENDU** que la Direction générale du secteur métropolitain et sud du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a préparé des documents et des données pour l'élaboration du PRMHH ;

**ATTENDU** que la transmission de ces données est conditionnelle à la signature d'une entente de confidentialité par un membre désigné de chacune des MRC de l'Estrie ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 3 février 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** de désigner et d'autoriser le secrétaire-trésorier Monsieur Dominick Faucher à signer l'entente de confidentialité au nom de la MRC de Coaticook avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-02-040

**11.3.3 FQM – DEMANDE DE REPORT DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DES PGMR**

**ATTENDU** que suite à une rencontre d'information sur les lignes directrices des prochains plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommandait au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'allonger la période allouée pour la révision du projet de PGMR et de le porter à 7 ans, avec possibilité d'obtention d'un délai supplémentaire si les circonstances le justifient ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 3 février 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses démarches auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'allonger le délai alloué pour la révision du projet de PGMR et de le porter à 7 ans, avec possibilité d'obtention d'un délai supplémentaire si les circonstances le justifient ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**11.4 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 2 FÉVRIER 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 2 février 2021. Le président Monsieur Simon Madore en fait un bref résumé.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2021-02-041

**11.4.2 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE  
CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES ZONES INONDABLES  
- ADDENDA**

**ATTENDU** que suite aux inondations printanières de 2017, le ministère de la Sécurité publique du Québec a annoncé son intention de mettre en place des solutions afin d'améliorer la préparation face aux grands sinistres comme les inondations et les glissements de terrain ;

**ATTENDU** que le ministère a également décidé d'aider les municipalités à être plus résilientes face aux inondations et aux changements climatiques et d'injecter près de 20 M\$ destinés aux municipalités pour les soutenir dans la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a été identifiée par le gouvernement du Québec, conjointement avec la MRC du Haut-Saint-François et la Ville-MRC de Sherbrooke, comme région prioritaire où affiner la cartographie des zones inondables et des phénomènes d'embâcles, dans le cadre du plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations du ministère de la Sécurité publique ;

**ATTENDU** que la cartographie des zones inondables est un bon outil pour se préparer à faire face aux catastrophes naturelles et elle se doit d'être à jour et précise ;

**ATTENDU** que les trois MRC se sont entendues pour que la MRC de Coaticook agisse à titre de gestionnaire des volets trésorerie et techniques et que la Ville-MRC de Sherbrooke s'occupe du volet administratif et adjudication de contrats ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2018-03-70, la MRC de Coaticook a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales assorti d'une convention d'aide financière afin de procéder à la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

**ATTENDU** que des enjeux dans la réalisation et la réception des données bathymétriques de même que le confinement en raison de la pandémie ont retardé de quelques mois la livraison des données ;

**ATTENDU** que le plan de protection du territoire face aux inondations du MAMH possède aussi une mesure qui consiste à prolonger les conventions d'aide financière afin d'arrimer la cartographie aux nouvelles dispositions réglementaires en fonction du risque ;

**ATTENDU** que la convention d'aide financière devait prendre fin en mars 2021 ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 février 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à signer au nom de la MRC de Coaticook l'addenda à la convention financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger le délai de réalisation de la mise à jour de la cartographie des zones inondables.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**11.5 COMITÉ RÉGIONAL DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 FÉVRIER 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 10 février 2021, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2021-02-042

**11.5.2 AIDE FINANCIÈRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**

**ATTENDU** que l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet «*Logement de dépannage*» ;

**ATTENDU** que le comité d'investissement recommande positivement le financement du projet pour un montant de 12 000 \$ réparti sur 2 ans et à certaines conditions ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la Maison de la Famille de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet «*Familles enracinées*» ;

**ATTENDU** que le comité d'investissement recommande positivement le financement du projet pour un montant de 22 782 \$ ;

**ATTENDU** que la demande d'aide financière au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet «*Ensemble, on sème*» ;

**ATTENDU** que le comité d'investissement ne recommande pas le financement du projet, tel que présenté ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 février 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver l'aide financière de 12 000 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet «*Logement de dépannage*» de l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale ;
- ▶ d'approuver également l'aide financière de 22 782 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet «*Familles enracinées*» de la Maison de la Famille ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris un protocole d'aide financière, aux conditions recommandées par le comité ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'Éveil ainsi qu'à la Maison de la Famille pour les en informer ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect desdits protocoles et des crédits disponibles.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 101**

La greffière dépose à titre d'information, le n° 101 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC**

L'agente de communications par *intérim* décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**15.0      RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**16.0      CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h59.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 février 2021.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives

